



OBJET : N°044.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**APPROBATION DU PROCES
VERBAL N°03.2025 DE LA
SEANCE DU 24 JUIN 2025**

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE.....42

Présents :	26
Pouvoirs :	02
Excusés :	14
Absents :	00

VOTES

Pour :	28
Contre :	00
Abstention :	00

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du huit septembre de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Caroline PERRIN, Christelle JAUN, Sheila MICHEL, Christine ARES et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Pierre MERMIN, Jean-Louis TEMIL, Frédéric FAVRAT, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Daniel NAVARRO Daniel, Claude SERVOZ, Fatih BASTUG, Mathieu CLERC, Pascal LANCE, Didier LAYAT, Christophe FOURNIER, Jean-Michel PASQUIER, Alain BARALE, Guy BROISIN, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Madame Amélie JOURDAN a donné son pouvoir à Monsieur Claude SERVOZ, Monsieur Christophe PERY a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Vanessa HAMEL, Dominique JIMENEZ, Patricia BALLARA, Véronique GUERIN et Murielle VALERO et Messieurs Jean-Paul MALLINJOURD, Julien MERCIER, Xavier FOLLINET, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER et Christian VALENTINI,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE (à l'unanimité)** le procès-verbal n°03.2025 de la séance du 24 juin 2025.

ANNEXE : PROCÈS VERBAL N°03.2025

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI





OBJET : N°045.2025

**APPROBATION DE LA MISE EN
NON-VALEUR DES FACTURES
IMPAYÉES NON
RECOUVRABLES DU 16
SEPTEMBRE 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du huit septembre de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....42**

Présents :	26
Pouvoirs :	02
Excusés :	14
Absents :	00

VOTES

Pour :	28
Contre :	00
Abstention :	00

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Caroline PERRIN, Christelle JAUN, Sheila MICHEL, Christine ARES et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Pierre MERMIN, Jean-Louis TEMIL, Frédéric FAVRAT, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Daniel NAVARRO Daniel, Claude SERVOZ, Fatih BASTUG, Mathieu CLERC, Pascal LANCE, Didier LAYAT, Christophe FOURNIER, Jean-Michel PASQUIER, Alain BARALE, Guy BROISIN, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Madame Amélie JOURDAN a donné son pouvoir à Monsieur Claude SERVOZ, Monsieur Christophe PERY a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Vanessa HAMEL, Dominique JIMENEZ, Patricia BALLARA, Véronique GUERIN et Murielle VALERO et Messieurs Jean-Paul MALLINJOURD, Julien MERCIER, Xavier FOLLINET, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER et Christian VALENTINI,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

VU le courrier de la Direction des Finances Publiques, en date du 16/09/2024 demandant l'admission en non-valeur de produits jugés irrécouvrables ;

VU la liste Hélios n°5932860231 éditée par les services de la trésorerie de Bonneville définissant les produits irrécouvrables de 43 factures pour un montant de **1 948.71€**.

Le Président présente la liste des factures qui n'ont pu être recouvrées ni par la procédure de relance et de coupure suite à des impayés effectuée par les services de la régie, ni par la procédure de recouvrement effectuée par les services de la trésorerie.

Le Président précise que les motifs de non recouvrement sont :

- décédé et demande de renseignements négative
- combinaison infructueuse d'actes
- RAR inférieur aux poursuites
- poursuite sans effet

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE (à l'unanimité)** l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant de **1 948.71 €**
- **AUTORISE (à l'unanimité)** Monsieur le Directeur à signer tout document s'y afférant.

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI





OBJET : N°046.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROBATION DE
L'APUREMENT DE CREANCES
ETEINTES PAR DECISION DE LA
COMMISSION DE
SURENDETTEMENT DES
PARTICULIERS

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du huit septembre de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....42

Présents : 26
Pouvoirs : 02
Excusés : 14
Absents : 00

VOTES

Pour : 28
Contre : 00
Abstention : 00

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Caroline PERRIN, Christelle JAUN, Sheila MICHEL, Christine ARES et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Pierre MERMIN, Jean-Louis TEMIL, Frédéric FAVRAT, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Daniel NAVARRO Daniel, Claude SERVOZ, Fatih BASTUG, Mathieu CLERC, Pascal LANCE, Didier LAYAT, Christophe FOURNIER, Jean-Michel PASQUIER, Alain BARALE, Guy BROISIN, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Madame Amélie JOURDAN a donné son pouvoir à Monsieur Claude SERVOZ, Monsieur Christophe PERY a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Vanessa HAMEL, Dominique JIMENEZ, Patricia BALLARA, Véronique GUERIN et Murielle VALERO et Messieurs Jean-Paul MALLINJOURD, Julien MERCIER, Xavier FOLLINET, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER et Christian VALENTINI,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

VU la commission de surendettement des particuliers de la Haute Savoie de la banque de France qui, dans ses séances du 13/06/2024, a demandé une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour Mme VALERO SANCHEZ Lise- Marie qui entraîne un effacement de la dette ;

CONSIDERANT la demande de la trésorerie de Bonneville pour transférer les factures impayées pour les années 2022-2023 pour un montant total de **277.45 €** en créances éteintes.

Le Président indique les montants pour le budget eau potable 12100 de **222.22€** et pour le budget eaux usées 12101 de **55.23€** au nom de Mme VALERO SANCHEZ Lise-Marie d'un montant global de **277.45€** à porter en créances éteintes suite aux décisions de la commission de surendettement d'effacement de dettes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE (à l'unanimité)** l'admission en valeur éteinte des montants pour le budget eau potable 12100 de **222.22€** et pour le budget eaux usées 1201 de **55.23€** au nom de Mme VALERO SANCHEZ Lise-Marie ;
- **AUTORISE (à l'unanimité)** Monsieur le Directeur à signer tout document s'y afférant.

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI





OBJET : N°047.2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**APPROBATION DE LA
CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE VEHICULES
PAR LA CCFG**

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....42**

Présents : 25
Pouvoirs : 02
Excusés : 15
Absents : 00

VOTES

Pour : 27
Contre : 00
Abstention : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du huit septembre de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel PASQUIER, 1^{er} Vice-Président en remplacement de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Caroline PERRIN, Christelle JAUN, Sheila MICHEL, Christine ARES et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Pierre MERMIN, Jean-Louis TEMIL, Frédéric FAVRAT, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Daniel NAVARRO Daniel, Claude SERVOZ, Fatih BASTUG, Mathieu CLERC, Pascal LANCE, Didier LAYAT, Christophe FOURNIER, Jean-Michel PASQUIER, Alain BARALE, Guy BROISIN, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Madame Amélie JOURDAN a donné son pouvoir à Monsieur Claude SERVOZ, Monsieur Christophe PERY a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Vanessa HAMEL, Dominique JIMENEZ, Patricia BALLARA, Véronique GUERIN et Murielle VALERO et Messieurs Jean-Paul MALLINJOUD, Julien MERCIER, Xavier FOLLIET, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER Christian VALENTINI et Stéphane VALLI,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE (à l'unanimité)** le projet de convention de mise à disposition de véhicules par la CCFG ;
- **AUTORISE (à l'unanimité)** Monsieur le Directeur, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y afférant.

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI





OBJET : N°048.2025

**APPROBATION DU RAPPORT
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE DE DISTRIBUTION
D'EAU POTABLE 2024 (VOIR
RAPPORT EN ANNEXE)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du huit septembre de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....42**

Présents :	26
Pouvoirs :	02
Excusés :	14
Absents :	00

VOTES

Pour :	28
Contre :	00
Abstention :	00

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Caroline PERRIN, Christelle JAUN, Sheila MICHEL, Christine ARES et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Pierre MERMIN, Jean-Louis TEMIL, Frédéric FAVRAT, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Daniel NAVARRO Daniel, Claude SERVOZ, Fatih BASTUG, Mathieu CLERC, Pascal LANCE, Didier LAYAT, Christophe FOURNIER, Jean-Michel PASQUIER, Alain BARALE, Guy BROISIN, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Madame Amélie JOURDAN a donné son pouvoir à Monsieur Claude SERVOZ, Monsieur Christophe PERY a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Vanessa HAMEL, Dominique JIMENEZ, Patricia BALLARA, Véronique GUERIN et Murielle VALERO et Messieurs Jean-Paul MALLINJOUD, Julien MERCIER, Xavier FOLLIET, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER et Christian VALENTINI,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2224-5, D224-1 à D2224-5 qui définissent le contenu et les modalités de présentation du rapport sur le prix et la qualité du service ;

VU le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 qui définit les indicateurs de performance du service ;

VU l'arrêté ministériel du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif ;

Monsieur le Président expose qu'il appartient à Monsieur le Président de présenter chaque année, au conseil d'administration, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année N, quel que soit le mode d'exploitation de ce service. Il doit être présenté, au plus tard, dans les neuf mois à compter de la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 septembre de l'année N+1.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le rapport, joint en annexe, reprend l'ensemble des indicateurs techniques et Financiers, qui nous sont imposés par la réglementation. Le détail de ces indicateurs est mentionné dans le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, complété par un arrêté ministériel en date du 02 mai 2007 et la circulaire interministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

Le rapport commence par la présentation du service et du territoire desservi. La régie des eaux Faucigny Glières exerce la compétence de distribution de l'eau potable sur le territoire de la Communauté de communes Faucigny Glières. La REFG est compétente sur les 7 communes de ce territoire : Ayze, Bonneville, Brison, Contamine sur Arve, Glières Val de Borne, Marignier et Vougy.

Les équipements liés à la compétence « eau potable » sont :

- Ayze : 31.5 km de réseau
- Bonneville : 94.8 km de réseau
- Brison : 12.3 km de réseau
- Contamine sur Arve : 27.9 km de réseau
- Glières Val de Borne : 36.7 km de réseau
- Marignier : 67.1 km de réseau
- Vougy : 14.2 km de réseau

Ces équipements sont exploités en régie publique.

Le nombre d'abonnés desservi est de 12 010, représentant une population de 28 363 habitants.

Les volumes prélevés sont de 2 077 185 m³ pour l'année 2024 et les volumes achetés à l'extérieur de la CCFG de 20 439 m³. Les volumes consommés par les abonnés sont de 1 783 904 m³ et les volumes de service non comptés sont estimés à 88 842 m³.

Dans une deuxième partie du rapport, les prix et les recettes du service sont détaillés. Elles proviennent des factures d'eau des abonnés, des factures travaux des raccordements des administrés et de la « Participation au Financement de l'Assainissement Collectif » (PFAC des nouveaux raccordés). Les tarifs 2025 sont :

Prix du m³ (facture 120 m³) : 2.49€ TTC

La troisième partie du rapport décrit plusieurs indicateurs de performance du service tels que :

- Taux de conformité bactériologique (97.8%) et physico-chimique (100%)
- L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux égal à 116 sur 120 qui démontre la mise en place par la REFG d'un Système d'Information Géographique mis à jour quotidiennement et performant reprenant de façon détaillé l'ensemble des installations du service ainsi que l'ensemble des interventions réalisées (réparation de fuites, renouvellement de branchements, travaux neufs d'extension et de renouvellement, ...)
- Rendement de réseau : 85.0%
- Indice linéaire de perte : 3.0 m³/j/km
- Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0.70%
- Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 72.7%
- Taux d'occurrence d'interruptions non programmés : 1.83 pour 1000 abonnés

Dans la quatrième partie du rapport les volumes facturés, les montants d'investissement et l'état de la dette sont définis.

Montants des investissements 2024 : 2 675 804 €

Durée d'extinction de la dette : 8.8 années

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE (à l'unanimité)** sur le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la régie des eaux Faucigny Glières.

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI





OBJET : N°049.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROBATION DU RAPPORT
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE DE
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
2024

(VOIR RAPPORT EN ANNEXE)

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du huit septembre de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....42

Présents :	26
Pouvoirs :	02
Excusés :	14
Absents :	00

VOTES

Pour :	28
Contre :	00
Abstention :	00

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Caroline PERRIN, Christelle JAUN, Sheila MICHEL, Christine ARES et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Pierre MERMIN, Jean-Louis TEMIL, Frédéric FAVRAT, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Daniel NAVARRO Daniel, Claude SERVOZ, Fatih BASTUG, Mathieu CLERC, Pascal LANCE, Didier LAYAT, Christophe FOURNIER, Jean-Michel PASQUIER, Alain BARALE, Guy BROISIN, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Madame Amélie JOURDAN a donné son pouvoir à Monsieur Claude SERVOZ, Monsieur Christophe PERY a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Vanessa HAMEL, Dominique JIMENEZ, Patricia BALLARA, Véronique GUERIN et Murielle VALERO et Messieurs Jean-Paul MALLINJOUD, Julien MERCIER, Xavier FOLLINET, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER et Christian VALENTINI,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2224-5, D224-1 à D2224-5 qui définissent le contenu et les modalités de présentation du rapport sur le prix et la qualité du service ;

VU le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 qui définit les indicateurs de performance du service ;

VU l'arrêté ministériel du 2 mai 2007 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif ;

Monsieur le Président expose qu'il appartient à Monsieur le Président de présenter chaque année, au conseil d'administration, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'année N, quel que soit le mode d'exploitation de ce service. Il doit être présenté, au plus tard, dans les neuf mois à compter de la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 septembre de l'année N+1.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le rapport, joint en annexe, reprend l'ensemble des indicateurs techniques et financiers, qui nous sont imposés par la réglementation. Le détail de ces indicateurs est mentionné dans le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, complété par un arrêté ministériel en date du 02 mai 2007 et la circulaire interministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

Le rapport commence par la présentation du service et du territoire desservi. La régie des eaux Faucigny Glières exerce la compétence de la collecte des eaux usées sur le territoire de la Communauté de communes Faucigny Glières. La commune de Contamine sur Arve ayant délégué préalablement sa compétence assainissement au syndicat des Rocailles-Bellecombe, la REFG n'est pas compétente dans la gestion des installations sur ce territoire. La REFG exerce la compétence de collecte des eaux usées sur les communes de Ayze, Bonneville, Brison, Glières Val de Borne, Marignier et Vougy.

La compétence de traitement des eaux usées est exercée :

- Par le syndicat H2Eaux (via la Régie Intercommunale de traitement des eaux) pour les communes de Ayze, Bonneville, Brison, Glières Val de Borne et Vougy
- Par le SYDEVAL pour la commune de Marignier

La REFG dispose de 14 conventions de déversement auprès de ces établissements pour le traitement des eaux collectés sur son périmètre.

Les équipements liés à la compétence « collecte des eaux usées » sont :

- Ayze : 20.3 km de réseau et 8 postes de relevage
- Bonneville : 42.0 km de réseau et 13 postes de relevage
- Brison : 2 km de réseau
- Glières Val de Borne : 8.6 km de réseau
- Marignier : 26.8 km de réseau et 4 postes de relevage
- Vougy : 10.7 km de réseau et 2 postes de relevage

Ces équipements sont exploités en régie publique.

Dans une deuxième partie du rapport, les prix et les recettes du service sont détaillés. Elles proviennent des factures d'eau des abonnés, des factures travaux des raccordements des administrés et de la « Participation au Financement de l'Assainissement Collectif » (PFAC des nouveaux raccordés). Les tarifs 2024 sont :

Prix du m3 (facture 120 m3) : 2.62€ TTC

La troisième partie du rapport décrit plusieurs indicateurs de performance du service tels que :

- L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux égal à 91 sur 120 qui démontre la mise en place par la REFG d'un Système d'Information Géographique mis à jour quotidiennement et performant reprenant de façon détaillée l'ensemble des installations du service ainsi que l'ensemble des interventions réalisées (curage, nettoyage, vérification de branchement, travaux neufs d'extension et de renouvellement, inspection caméra...)
- Taux de débordements des effluents dans les locaux des usagers
- Points noirs du réseau : 10
- Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0.22%
- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel : 110 sur 120 qui démontre une bonne connaissance et maîtrise des rejets au milieu naturel

- Taux de réclamations

Dans la quatrième partie du rapport les volumes facturés, les montants d'investissement et l'état de la dette sont définis.

Volumes facturés : 1 186 995 m3

Montants des investissements 2024 : 1 357 651€

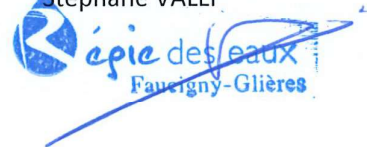
Durée d'extinction de la dette : 8.9 années

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE (à l'unanimité)** sur le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la régie des eaux Faucigny Glières.

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI





OBJET : N°050.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROBATION DU RAPPORT
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE DE
L'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF 2024
(VOIR RAPPORT EN ANNEXE)

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du huit septembre de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....42

Présents :	26
Pouvoirs :	02
Excusés :	14
Absents :	00

VOTES

Pour :	28
Contre :	00
Abstention :	00

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Caroline PERRIN, Christelle JAUN, Sheila MICHEL, Christine ARES et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Pierre MERMIN, Jean-Louis TEMIL, Frédéric FAVRAT, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Daniel NAVARRO Daniel, Claude SERVOZ, Fatih BASTUG, Mathieu CLERC, Pascal LANCE, Didier LAYAT, Christophe FOURNIER, Jean-Michel PASQUIER, Alain BARALE, Guy BROISIN, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Madame Amélie JOURDAN a donné son pouvoir à Monsieur Claude SERVOZ, Monsieur Christophe PERY a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Vanessa HAMEL, Dominique JIMENEZ, Patricia BALLARA, Véronique GUERIN et Murielle VALERO et Messieurs Jean-Paul MALLINJOUD, Julien MERCIER, Xavier FOLLINET, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER et Christian VALENTINI,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2224-5 ;

VU le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 ;

VU l'arrêté du 2 mai 2007 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement non collectif ;

Monsieur le Président expose qu'il est demandé au conseil d'administration de donner son avis sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2024.

Ce rapport (annexé à la présente), a été établi en respectant les exigences définies dans le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 en se basant sur les éléments techniques et financiers issus du compte administratif du budget de la communauté de communes Faucigny Glières.

Ce rapport reprend les indicateurs sur le périmètre de la communauté de communes Faucigny Glières compétent en 2024 pour les communes de Ayze, Bonneville, Brison, Marignier, Glières Val de Borne et Vougy.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE (à l'unanimité)** sur le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de la communauté de communes Faucigny Glières.

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI





OBJET : N°051.2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**APPROBATION DE
L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE
PRÉALABLE À LA
DECLARATION D'UTILITE
PUBLIQUE POUR LA
DERIVATION DES EAUX ET
L'INSTAURATION DES
PERIMETRES DE PROTECTION
DU CAPTAGE DE PUZE**

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du huit septembre de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....42**

Présents :	26
Pouvoirs :	02
Excusés :	14
Absents :	00

VOTES

Pour :	28
Contre :	00
Abstention :	00

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Caroline PERRIN, Christelle JAUN, Sheila MICHEL, Christine ARES et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Pierre MERMIN, Jean-Louis TEMIL, Frédéric FAVRAT, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Daniel NAVARRO Daniel, Claude SERVOZ, Fatih BASTUG, Mathieu CLERC, Pascal LANCE, Didier LAYAT, Christophe FOURNIER, Jean-Michel PASQUIER, Alain BARALE, Guy BROISIN, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Madame Amélie JOURDAN a donné son pouvoir à Monsieur Claude SERVOZ, Monsieur Christophe PERY a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Vanessa HAMEL, Dominique JIMENEZ, Patricia BALLARA, Véronique GUERIN et Murielle VALERO et Messieurs Jean-Paul MALLINJOUD, Julien MERCIER, Xavier FOLLINET, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER et Christian VALENTINI,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

VU l'article 3 des statuts de la REFG définissant les missions de la régie de production d'eau par pompage et captage ;

VU l'article L1321-2 du code de la santé publique rendant obligatoire pour chaque point de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine l'existence d'un point de prélèvement ;

VU la délibération n°031.2023 du conseil d'administration de la REFG en date du 18/12/2023 approuvant l'étude d'instauration des périmètres de protection du forage de Puze ;

VU la nécessité d'une déclaration d'utilité publique pour autoriser la dérivation des eaux, acquérir par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la création de des périmètres de protection immédiate, ainsi que de grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée ;

Monsieur le Président présente au conseil d'administration (ci-joints annexés) le rapport géologique établi par M. Marc DZIKOWSKI, hydrogéologue agréé, les plans parcellaires des périmètres de protection et l'estimation sommaire des dépenses qui en découle, pour les frais liés aux acquisitions du périmètre immédiat.

La mise en place de ces périmètres sur le terrain devra être assurée par la régie des eaux Faucigny Glières qui pourra déposer un dossier spécifique de demande de subvention auprès du conseil départemental de la Haute-Savoie.

Il est demandé au conseil d'administration de prendre connaissance de la synthèse ci-annexée de la consultation réglementaire préalable à l'ouverture de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 11 avril au 15 mai 2025. Cette consultation a porté sur la création des périmètres de protection autour du forage de Puze. Elle n'a suscité aucune objection majeure de la part des services consultés, notamment la DDT, la DREAL, l'Agence de l'eau et la chambre de l'Agriculture. Des prescriptions techniques ont été émises par l'ONF, relatives à la préservation de la piste forestière et à la sécurisation du réseau électrique. Ces remarques ont été prises en compte dans le projet.

Les travaux liés à l'enfouissement des câbles électriques, à la création d'un réservoir et à la reprise de la tête de forage sont prévus en coordination avec l'ONF.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **DECIDE (à l'unanimité)** de poursuivre la procédure de déclaration d'utilité publique pour le forage de Puze ;
- **DEMANDE (à l'unanimité)** que soient ouvertes : l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour la dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection des captages précités, et l'enquête parcellaire conjointe.
- **PREND (à l'unanimité)** l'engagement :
 - . d'acquérir et de protéger les terrains des périmètres immédiats, si ce n'est déjà fait,
 - . de suivre la qualité de l'eau en faisant procéder régulièrement à un contrôle de l'eau prélevée au niveau des captages,
 - . de respecter le protocole agricole en vigueur,
 - . d'indemniser les usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourront prouver de leur avoir été causés par la dérivation,
 - . de créer les ressources nécessaires à la réalisation de l'opération ainsi qu'à l'entretien et à la surveillance des ouvrages et des périmètres.
- **AUTORISE (à l'unanimité)** Monsieur le Directeur à signer toutes les pièces nécessaires et à assurer la bonne suite de cette affaire.

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI





OBJET : N°052.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROBATION DU CONTRAT
EAU ET CLIMAT DU BASSIN DE
L'ARVE 2026-2027 AVEC
L'AGENCE DE L'EAU RMC

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du huit septembre de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....42

Présents : 26
Pouvoirs : 02
Excusés : 14
Absents : 00

VOTES

Pour : 28
Contre : 00
Abstention : 00

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Caroline PERRIN, Christelle JAUN, Sheila MICHEL, Christine ARES et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Pierre MERMIN, Jean-Louis TEMIL, Frédéric FAVRAT, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Daniel NAVARRO Daniel, Claude SERVOZ, Fatih BASTUG, Mathieu CLERC, Pascal LANCE, Didier LAYAT, Christophe FOURNIER, Jean-Michel PASQUIER, Alain BARALE, Guy BROISIN, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Madame Amélie JOURDAN a donné son pouvoir à Monsieur Claude SERVOZ, Monsieur Christophe PERY a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Vanessa HAMEL, Dominique JIMENEZ, Patricia BALLARA, Véronique GUERIN et Murielle VALERO et Messieurs Jean-Paul MALLINJOURD, Julien MERCIER, Xavier FOLLIET, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER et Christian VALENTINI,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

Exposé

Les collectivités du bassin versant, et notamment le SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents) œuvrent depuis les années 1990 dans le sens d'une meilleure prise en compte des enjeux liés aux milieux aquatiques, en partenariat étroit avec l'agence de l'eau et le Département de la Haute-Savoie. Le « contrat global » mis en œuvre précédemment entre 2019 et 2024 peut prétendre à un bilan positif, avec 104 opérations réalisées (grand cycle et petit cycle) et 23,5 millions d'euros d'aides de l'agence mobilisées.

Afin de poursuivre les efforts engagés et d'anticiper les nouveaux défis engendrés par le changement climatique, le territoire a souhaité s'engager dans une nouvelle contractualisation avec l'agence de l'eau dans le cadre de son 12^{ème} programme d'intervention 2025-2030. Le périmètre choisi correspond à celui du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve, parfaitement cohérent en matière de fonctionnement hydrographique, de gouvernance et de mobilisation des acteurs.

Pour les acteurs du territoire, les attendus de ce contrat sont multiples :

- En ce qui concerne le volet « grand cycle de l'eau », il s'agit pour les collectivités gémapiennes (SM3A et Communauté de Communes du Genevois) de préserver et restaurer le fonctionnement de l'hydrosystème (milieux aquatiques, humides, nappes) et favoriser la reconquête de la biodiversité.
- Pour le volet « petit cycle de l'eau », les collectivités souhaitent s'engager dans des actions de gestion durable des services d'eau et d'assainissement, de préservation/restauration de la qualité des eaux brutes des captages, de sobriété des usages, de connaissance et gestion des eaux souterraines, de réduction des fuites dans les réseaux, d'amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement et de gestion intégrée des eaux pluviales.

De façon plus globale, le contrat « Eau et Climat - Bassin de l'Arve 2026-2027 » s'inscrit en cohérence avec les grands cadres de planification : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée 2022-2027 - *et sa déclinaison via le Programme De Mesures (PDM) et son Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT)* - ainsi que le Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC), et le SAGE de l'Arve.

Lors du recensement des actions possibles auprès des porteurs de projets, près de 400 opérations ont émergé. Environ 150 sont retenues pour 16 maitres d'ouvrage dans le cadre de cette contractualisation, car elles répondent a priori aux prérequis du 12^{ème} programme de l'agence de l'eau. Pour laisser le temps aux autres collectivités de répondre aux conditions générales du 12^{ème} programme, l'agence de l'eau a donc proposé une contractualisation sur deux ans dans un premier temps (2026-2027) qui sera suivie d'un second contrat de 3 ans pour la période 2028-2030 afin d'intégrer des collectivités qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité aujourd'hui.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles L211-7 bis relatifs à la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et L213-12 relatif aux Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) ;

VU l'Arrêté PREF/DCRL/BCLB-2022-0035 du 12 décembre 2022 approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée 2022-2027, ses orientations fondamentales et son programme de mesure (PDM), approuvé par arrêté du 21/03/2022 ;

VU le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve approuvé par arrêté préfectoral du 23/06/2018,

VU le 12^{ème} Programme d'intervention 2025-2030 de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, adopté le 4/10/2024 par son conseil d'administration ;

VU le Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC) Rhône-Méditerranée 2024-2030, adopté par le comité de bassin Rhône-Méditerranée le 08 décembre 2023 ;

VU la délibération 2025-01-07 du SM3A « FINANCES LOCALES-SUBVENTIONS-Intention d'engagement dans un contrat Eau et Climat avec l'Agence de l'eau »

VU le courrier d'intention envoyé par le SM3A, en date du 24 mars 2025, à l'agence de l'eau afin de confirmer son engagement en tant que structure porteuse du contrat et maître d'ouvrage d'actions du grand cycle de l'eau ;

CONSIDERANT le projet de contrat « Eau et Climat Bassin de l'Arve 2026-2027 », qui comprend :

- Le rapport de présentation
- L'annexe 1 : Grille d'analyse des enjeux du contrat
- L'annexe 2 : Tableau récapitulatif financier
- L'annexe 3 : Fiches d'identité des maîtres d'ouvrages

CONSIDERANT que le contrat « Eau et Climat-Bassin de l'Arve 2026-2027 » permet de mettre en œuvre, sur la base d'un programme d'actions biennal détaillé, des actions en faveur du petit cycle de l'eau et du grand cycle de l'eau, répondant principalement aux enjeux du SDAGE 2022-2027 et de son programme de Mesure, du SAGE de l'Arve et du PBACC ;

CONSIDERANT que la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Arve, en charge de définir la politique de l'eau à mettre en œuvre sur le bassin versant, constitue l'instance de gouvernance du Contrat ;

CONSIDERANT la délibération 2025-005 en date du 30 juin 2025 de la CLE du SAGE de l'Arve, qui approuve le projet de contrat intitulé « Eau et Climat - Bassin versant de l'Arve 2026-2027 », ainsi que de son programme d'actions contribuant à la protection et à la restauration des milieux aquatiques, à la préservation des ressources en eau et à la réduction des pollutions d'origine domestique ;

CONSIDERANT les 7 actions pour lesquelles la régie des eaux Faucigny Glières est maître d'ouvrage pour un montant de 2 410 600 €

CONSIDERANT le montant prévisionnel d'aide de l'agence de l'eau, estimé à ce jour, à environ :

- 20,8 M€ d'aides classiques (projets inscrits au programme de mesure et/ou répondant aux conditions du 12^{ème} programme d'aide de l'agence de l'eau)
- 4,5 M€ d'aides spécifiques (projets éligibles uniquement dans le cadre d'un contrat Eau et Climat)
- Soit 25,3 M€ d'aide sur 2 ans

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE (à l'unanimité)** le contrat Eau et Climat Bassin de l'Arve 2026-2027 à mettre en œuvre sur le territoire du bassin versant Arve-Giffre, tel que joint à la présente ;
- **S'ENGAGE (à l'unanimité)** à mettre en œuvre les opérations dont la régie des eaux Faucigny Glières a la maîtrise d'ouvrage, dans les délais fixés, sous réserve de la confirmation des enveloppes budgétaires allouées par les financeurs ;
- **AUTORISE (à l'unanimité)** Monsieur le Directeur, ou son représentant, à signer le contrat Eau et Climat Bassin de l'Arve 2026-2027 et d'engager toute démarche conduisant à sa mise en œuvre, y compris des avenants éventuels ;
- **AUTORISE (à l'unanimité)** Monsieur le Directeur à solliciter les subventions auprès de l'agence de l'eau et tout autre financeur pouvant co-financer ces actions ;
- **PROPOSE (à l'unanimité)** l'inscription budgétaire de ces actions à chacune des étapes budgétaires des budgets principal et annexe de la Régie des eaux Faucigny Glières

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI





OBJET : N°053.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**APPROBATION D'UNE
DEMANDE D'AIDE AU
FINANCEMENT DU PGSSE
POUR LE CD74 ET L'AERMC**

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du huit septembre de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....42**

Présents :	26
Pouvoirs :	02
Excusés :	14
Absents :	00

VOTES

Pour :	28
Contre :	00
Abstention :	00

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Caroline PERRIN, Christelle JAUN, Sheila MICHEL, Christine ARES et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Pierre MERMIN, Jean-Louis TEMIL, Frédéric FAVRAT, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Daniel NAVARRO Daniel, Claude SERVOZ, Fatih BASTUG, Mathieu CLERC, Pascal LANCE, Didier LAYAT, Christophe FOURNIER, Jean-Michel PASQUIER, Alain BARALE, Guy BROISIN, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Madame Amélie JOURDAN a donné son pouvoir à Monsieur Claude SERVOZ, Monsieur Christophe PERY a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Vanessa HAMEL, Dominique JIMENEZ, Patricia BALLARA, Véronique GUERIN et Murielle VALERO et Messieurs Jean-Paul MALLINJOUD, Julien MERCIER, Xavier FOLLIET, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER et Christian VALENTINI,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

CONSIDERANT l'obligation réglementaire pour les services des eaux de réaliser un Plan de Gestion de la sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) avant juillet 2027

CONSIDERANT que la PGSSE s'inscrit dans la continuité du schéma directeur eau potable pour garantir en permanence et à long terme la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine ;

Le Président expose au conseil d'administration l'importance de cette étude qui consiste à se doter d'un outil de gestion et de planification pour s'assurer de la qualité de l'eau de l'ensemble des ressources dont dispose la régie des eaux Faucigny Glières.

Le projet doit permettre :

- L'établissement d'un état des lieux descriptif et organisationnel du service d'eau potable
- L'étude des dangers et l'appréciation des risques concernant la qualité de l'eau
- L'identification des mesures de maîtrise et programmations des actions pour réduire ces risques
- La mise en place du processus de suivi et d'amélioration du service

Cette étude pourrait bénéficier de subventions du conseil départemental de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Le planning prévisionnel de cette étude est le suivant :

	Descriptif	Points d'étape	Période de réalisation
Phase 1	Etat des lieux fonctionnel et organisationnel du service de l'eau	Copil démarrage Réunions d'équipes Réunions intermédiaires	Août à novembre 2025
Phase 2	Etude de danger et appréciation des risques sanitaires	Atelier d'évaluation des risques Compléments de visite de site Réunion de fin de phase	Novembre 2025 à mars 2026
Phase 3	Elaboration PGSSE	Atelier élaboration du PGSSE Réunion de fin de phase	Mars 2026 à septembre 2026
Phase 4	Mise en place des outils	Ateliers de mise en place des outils Réunion de fin de phase	Septembre 2026 à mars 2027

Le budget prévisionnel du projet est le suivant :

	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT
1	Eude PGSSE	2025	40 000 €
	Total HT		40 000 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **SOLLICITE (à l'unanimité)** le conseil départemental de la Haute Savoie afin d'obtenir le meilleur taux possible pour une aide financière pour la réalisation de cette étude dans le cadre de leur programmation 2026 ;
- **SOLLICITE (à l'unanimité)** l'Agence de l'eau RMC afin d'obtenir le meilleur taux possible pour une aide financière pour la réalisation de ces travaux dans le cadre de leur XIIème programme ;
- **AUTORISE (à l'unanimité)** Monsieur le Directeur, ou son représentant, à effectuer ladite demande de subvention, à la signer ainsi que tous les documents s'y affèrent.

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI



Département
de la
HAUTE-SAVOIE

Arrondissement
de
BONNEVILLE

République française



OBJET : N°054.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**APPROBATION D'UNE
DEMANDE D'AIDE AU
FINANCEMENT AU CD74 ET A
L'AERMC POUR LES TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT SECTEUR
ABBAYE-CHAMPEY A
GLIERES VAL DE BORNE**

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du huit septembre de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....42**

Présents :	26
Pouvoirs :	02
Excusés :	14
Absents :	00

VOTES

Pour :	28
Contre :	00
Abstention :	00

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Caroline PERRIN, Christelle JAUN, Sheila MICHEL, Christine ARES et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Pierre MERMIN, Jean-Louis TEMIL, Frédéric FAVRAT, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Daniel NAVARRO Daniel, Claude SERVOZ, Fatih BASTUG, Mathieu CLERC, Pascal LANCE, Didier LAYAT, Christophe FOURNIER, Jean-Michel PASQUIER, Alain BARALE, Guy BROISIN, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Madame Amélie JOURDAN a donné son pouvoir à Monsieur Claude SERVOZ, Monsieur Christophe PERY a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Vanessa HAMEL, Dominique JIMENEZ, Patricia BALLARA, Véronique GUERIN et Murielle VALERO et Messieurs Jean-Paul MALLINJOUD, Julien MERCIER, Xavier FOLLIET, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER et Christian VALENTINI,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

CONSIDERANT la non présence à ce jour du service public de collecte des eaux usées sur le secteur de l'Abbaye et de Champey et les difficultés à mettre en place des installations d'assainissement non collectif conformes ;

CONSIDERANT le zonage d'assainissement du secteur d'Entremont défini à terme en assainissement collectif ;

Le Président expose au conseil d'administration l'importance de ce projet d'extension du réseau séparatif de collecte des eaux usées pour le secteur de l'Abbaye et de Champey et l'intérêt très important de celui-ci pour assurer un bon état écologique du Borne. Ce projet consiste à installer les équipements nécessaires pour étendre le service de collecte des eaux usées du secteur et ainsi continuer l'amélioration de la qualité du Borne sur le secteur d'Entremont et de l'aval.

Le projet doit permettre :

- La pose de canalisations de collecte des eaux usées raccordées à la station d'épuration du Crêt via la canalisation de transfert entre Entremont et Petit Bornand les Glières
- Le raccordement des habitations du secteur et de l'équipement public de l'Abbaye

Les travaux pourraient bénéficier de subventions du conseil départemental de la Haute-Savoie.

Le budget prévisionnel du projet est le suivant :

	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT
1	Travaux de réseau séparatif de collecte des eaux usées	2025	399 985 €
	Total HT		399 985 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **ADOpte (à l'unanimité)** le projet de travaux de réseau d'assainissement secteur Abbaye-Champey à Glières Val de Borne évalué à 399 985 € HT ;
- **SOLLICITE (à l'unanimité)** le conseil départemental de la Haute Savoie afin d'obtenir le meilleur taux possible pour une aide financière pour la réalisation de ces travaux dans le cadre de leur programmation 2026 ;
- **SOLLICITE (à l'unanimité)** l'Agence de l'eau RMC afin d'obtenir le meilleur taux possible pour une aide financière pour la réalisation de ces travaux dans le cadre de leur XIIème programme ;
- **DECIDE (à l'unanimité)** de réaliser cette opération de travaux d'assainissement collectif (étude et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- **DECIDE (à l'unanimité)** de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement
- **AUTORISE (à l'unanimité)** Monsieur le Directeur, ou son représentant, à effectuer ladite demande de subvention, à la signer ainsi que tous les documents s'y affèrent.

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI





OBJET : N°055.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

APPROBATION D'UNE
DEMANDE D'AIDE AU
FINANCEMENT AU CD74 ET A
L'AERMC POUR LES TRAVAUX
ROUTE DU COTEAU A
MARIGNIER

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du huit septembre de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....42**

Présents :	26
Pouvoirs :	02
Excusés :	14
Absents :	00

VOTES

Pour :	28
Contre :	00
Abstention :	00

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Caroline PERRIN, Christelle JAUN, Sheila MICHEL, Christine ARES et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Pierre MERMIN, Jean-Louis TEMIL, Frédéric FAVRAT, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Daniel NAVARRO Daniel, Claude SERVOZ, Fatih BASTUG, Mathieu CLERC, Pascal LANCE, Didier LAYAT, Christophe FOURNIER, Jean-Michel PASQUIER, Alain BARALE, Guy BROISIN, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Madame Amélie JOURDAN a donné son pouvoir à Monsieur Claude SERVOZ, Monsieur Christophe PERY a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Vanessa HAMEL, Dominique JIMENEZ, Patricia BALLARA, Véronique GUERIN et Murielle VALERO et Messieurs Jean-Paul MALLINJOURD, Julien MERCIER, Xavier FOLLIET, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER et Christian VALENTINI,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

CONSIDERANT la présence à ce jour pour le service public de collecte des eaux usées sur la route du Coteau d'un collecteur unitaire raccordé en partie au milieu naturel en amont de la rue des Merisiers et les difficultés à mettre en place des installations d'assainissement non collectif conformes ;

CONSIDERANT la mise en demeure des services de l'Etat concernant les rejets de temps secs du réseau de Marignier dans le secteur de l'Eglise ;

CONSIDERANT le zonage d'assainissement du secteur de l'Eglise défini à terme en assainissement collectif ;

Le Président expose au conseil d'administration l'importance de ce projet d'extension du réseau séparatif de collecte des eaux usées pour la route du Coteau à Marignier et l'intérêt très important de celui-ci pour assurer un bon état écologique du Giffre. Ce projet consiste à installer les équipements nécessaires pour mettre aux normes le service de collecte des eaux usées du secteur et ainsi continuer l'amélioration de la qualité du Giffre sur le secteur de Marignier.

Le projet doit permettre :

- La pose de canalisations de type séparatif de collecte des eaux usées raccordées à la station d'épuration de Marignier ;
- Le raccordement des habitations du secteur.

Les travaux pourraient bénéficier de subventions du conseil départemental de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Le budget prévisionnel du projet est le suivant :

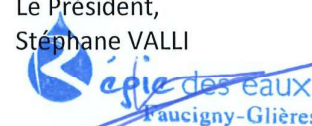
	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT
1	Travaux de réseau séparatif de collecte des eaux usées : tranche 1 : en aval de la rue du Clocher	2025	100 255 € €
2	Travaux de réseau séparatif de collecte des eaux usées : tranche 2 : en amont de la rue du Clocher	2026-2027	270 481 €
	Total HT		370 736 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **ADOpte (à l'unanimité)** le projet de travaux de réseau d'assainissement rue du Coteau à Marignier évalué à 370 736 € HT ;
- **SOLLICITE (à l'unanimité)** le conseil départemental de la Haute Savoie afin d'obtenir le meilleur taux possible pour une aide financière pour la réalisation de ces travaux dans le cadre de leur programmation 2026 ;
- **SOLLICITE (à l'unanimité)** l'Agence de l'eau RMC afin d'obtenir le meilleur taux possible pour une aide financière pour la réalisation de ces travaux dans le cadre de leur XIIème programme ;
- **DECIDE (à l'unanimité)** de réaliser cette opération de travaux d'assainissement collectif (étude et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- **DECIDE (à l'unanimité)** de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement
- **AUTORISE (à l'unanimité)** Monsieur le Directeur, ou son représentant, à effectuer ladite demande de subvention, à la signer ainsi que tous les documents s'y afférent.

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI

 Agence des eaux
Faucigny-Glières

Département
de la
HAUTE-SAOIE

Arrondissement
de
BONNEVILLE

République française



OBJET : N°056.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**APPROBATION D'UNE
DEMANDE D'AIDE AU
FINANCEMENT A L'AERMC
POUR LES TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT
RUE D'ANDEY A BONNEVILLE**

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du huit septembre de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....42**

Présents :	26
Pouvoirs :	02
Excusés :	14
Absents :	00

VOTES

Pour :	28
Contre :	00
Abstention :	00

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Caroline PERRIN, Christelle JAUN, Sheila MICHEL, Christine ARES et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Pierre MERMIN, Jean-Louis TEMIL, Frédéric FAVRAT, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Daniel NAVARRO Daniel, Claude SERVOZ, Fatih BASTUG, Mathieu CLERC, Pascal LANCE, Didier LAYAT, Christophe FOURNIER, Jean-Michel PASQUIER, Alain BARALE, Guy BROISIN, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Madame Amélie JOURDAN a donné son pouvoir à Monsieur Claude SERVOZ, Monsieur Christophe PERY a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Vanessa HAMEL, Dominique JIMENEZ, Patricia BALLARA, Véronique GUERIN et Murielle VALERO et Messieurs Jean-Paul MALLINJOURD, Julien MERCIER, Xavier FOLLIET, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER et Christian VALENTINI,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

CONSIDERANT la présence à ce jour pour le service public de collecte des eaux usées sur la rue d'Andey d'un collecteur unitaire avec la présence d'un déversoir d'orage se déversant dans l'Arve ;

Le Président expose au conseil d'administration l'importance de ce projet de mise aux normes du réseau séparatif de collecte des eaux usées pour la rue d'Andey à Bonneville et l'intérêt très important de celui-ci pour assurer un bon état écologique de l'Arve.

Ce projet consiste à installer les équipements nécessaires pour mettre aux normes le service de collecte des eaux usées du secteur et ainsi continuer l'amélioration de la qualité de l'Arve sur le secteur de Bonneville.

Le projet doit permettre :

- La pose de canalisations de type séparatif de collecte des eaux usées raccordées à la station d'épuration de Bonneville ;
- La pose d'un poste de relevage ;
- Le raccordement des habitations du secteur.

Les travaux pourraient bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Le budget prévisionnel du projet est le suivant :

	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT
1	Travaux de canalisation	2025-2026	250 000 €
2	Travaux de branchement	2025-2026	125 000 €
3	Poste de relevage	2026	65 000 €
	Total HT		450 000 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **ADOpte (à l'unanimité)** le projet de travaux de réseau d'assainissement rue d'Andey à Bonneville évalué à 450 000 € HT ;
- **SOLLICITE (à l'unanimité)** l'Agence de l'eau RMC afin d'obtenir le meilleur taux possible pour une aide financière pour la réalisation de ces travaux dans le cadre de leur XIIème programme ;
- **DECIDE (à l'unanimité)** de réaliser cette opération de travaux d'assainissement collectif (étude et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- **DECIDE (à l'unanimité)** de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement
- **AUTORISE (à l'unanimité)** Monsieur le Directeur, ou son représentant, à effectuer ladite demande de subvention, à la signer ainsi que tous les documents s'y affèrent.

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI





OBJET : N°057.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

**APPROBATION D'UNE
DEMANDE D'AIDE AU
FINANCEMENT AU CD74 POUR
LES TRAVAUX D'EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT
RUE D'ANDEY A BONNEVILLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du huit septembre de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....42**

Présents : 26
Pouvoirs : 02
Excusés : 14
Absents : 00

VOTES

Pour : 28
Contre : 00
Abstention : 00

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Caroline PERRIN, Christelle JAUN, Sheila MICHEL, Christine ARES et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Pierre MERMIN, Jean-Louis TEMIL, Frédéric FAVRAT, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Daniel NAVARRO Daniel, Claude SERVOZ, Fatih BASTUG, Mathieu CLERC, Pascal LANCE, Didier LAYAT, Christophe FOURNIER, Jean-Michel PASQUIER, Alain BARALE, Guy BROISIN, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Madame Amélie JOURDAN a donné son pouvoir à Monsieur Claude SERVOZ, Monsieur Christophe PERY a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Vanessa HAMEL, Dominique JIMENEZ, Patricia BALLARA, Véronique GUERIN et Murielle VALERO et Messieurs Jean-Paul MALLINJOUD, Julien MERCIER, Xavier FOLLINET, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER et Christian VALENTINI,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

CONSIDERANT la présence à ce jour pour le service public de collecte des eaux usées sur la rue d'Andey d'un collecteur unitaire avec la présence d'un déversoir d'orage se déversant dans l'Arve ;

CONSIDERANT la vétusté du réseau d'eau potable de la rue d'Andey à Bonneville ;

Le Président expose au conseil d'administration l'importance de ce projet de mise aux normes du réseau séparatif de collecte des eaux usées pour la rue d'Andey à Bonneville et l'intérêt très important de celui-ci pour assurer un bon état écologique de l'Arve. Ce projet consiste à installer les équipements nécessaires pour mettre aux normes le service de collecte des eaux usées du secteur et ainsi continuer l'amélioration de la qualité de l'Arve sur le secteur de Bonneville.

En parallèle les travaux consisteront à renouveler le réseau d'eau potable afin d'améliorer les performances de ce dernier et diminuer les pertes en eau dues à ce réseau.

Le projet doit permettre :

- La pose de canalisations de type séparatif de collecte des eaux usées raccordé à la station d'épuration de Bonneville ;
- La pose d'un poste de relevage ;
- Le raccordement des habitations du secteur.
- Le renouvellement de la canalisation du réseau d'eau potable

Les travaux pourraient bénéficier de subventions du conseil départemental de la Haute-Savoie.

Le budget prévisionnel du projet est le suivant :

	Libellé	Année de démarrage	Coût total HT
1	Travaux de canalisation et branchement eaux usées	2025-2026	401 656 €
2	Travaux canalisation et branchement eau potable	2025-2026	356 619 €
3	Poste de relevage	2026	66 000 €
	Total HT		824 275 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **ADOpte (à l'unanimité)** le projet de travaux de réseau d'assainissement rue d'Andey à Bonneville évalué à 824 275 € HT ;
- **SOLLICITE (à l'unanimité)** le conseil départemental de la Haute Savoie afin d'obtenir le meilleur taux possible pour une aide financière pour la réalisation de ces travaux dans le cadre de leur programmation 2026 ;
- **DECIDE (à l'unanimité)** de réaliser cette opération de travaux d'assainissement collectif (étude et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- **DECIDE (à l'unanimité)** de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement
- **AUTORISE (à l'unanimité)** Monsieur le Directeur, ou son représentant, à effectuer ladite demande de subvention, à la signer ainsi que tous les documents s'y affèrent.

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI



Département
de la
HAUTE-SAVOIE

Arrondissement
de
BONNEVILLE

République française



OBJET : N°058.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROBATION DES OFFRES DE
CONCOURS POUR LA
REALISATION DU RESEAU DU
SECTEUR DE PUZE A GLIERES
VAL DE BORNE

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du huit septembre de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....42

Présents : 26
Pouvoirs : 02
Excusés : 14
Absents : 00

VOTES

Pour : 28
Contre : 00
Abstention : 00

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Caroline PERRIN, Christelle JAUN, Sheila MICHEL, Christine ARES et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Pierre MERMIN, Jean-Louis TEMIL, Frédéric FAVRAT, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Daniel NAVARRO Daniel, Claude SERVOZ, Fatih BASTUG, Mathieu CLERC, Pascal LANCE, Didier LAYAT, Christophe FOURNIER, Jean-Michel PASQUIER, Alain BARALE, Guy BROISIN, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Madame Amélie JOURDAN a donné son pouvoir à Monsieur Claude SERVOZ, Monsieur Christophe PERY a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Vanessa HAMEL, Dominique JIMENEZ, Patricia BALLARA, Véronique GUERIN et Murielle VALERO et Messieurs Jean-Paul MALLINJOUD, Julien MERCIER, Xavier FOLLIET, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER et Christian VALENTINI,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'alimentation en eau des habitations du hameau de Puze réalisée au moyen d'installations vétustes ;

CONSIDERANT la source de Puze située en terrain privé de la commune alimentant les habitants du secteur mais dont aucun ne dispose de contrat d'abonnement avec un service public ;

Le Président présente le projet d'alimentation en eau potable. La ressource étant suffisante, un projet de réhabilitation du forage, de mise en place d'un réservoir et de mise en place d'un réseau pérenne a été étudié.

Le projet d'alimentation en eau potable du hameau de Puze est estimé à 568 020.69€ HT.

Ce projet bénéficie d'une subvention du département de la Haute Savoie de 144 960€ HT.

Ce projet permet d'alimenter 16 habitations.

L'ensemble des habitants du hameau a proposé une offre de concours pour permettre le bouclage du plan de financement de l'opération.

Il est proposé à tous les habitants du hameau de Puze, la convention suivante.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE (à l'unanimité)** le projet de convention d'offre de concours portant participation financière des habitants du hameau de Puze pour la réalisation des infrastructures nécessaires à l'alimentation en eau potable du secteur ;
- **AUTORISE (à l'unanimité)** Monsieur le Directeur, ou son représentant, à la signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y afférant.

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI
The logo consists of a blue stylized water drop icon to the left of the text 'epic des eaux' in a blue sans-serif font. Below this, 'Faucigny-Glières' is written in a smaller blue font. A blue ink signature is written over the text.

Département
de la
HAUTE-SAVOIE

Arrondissement
de
BONNEVILLE

République française



OBJET : N°059.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**APPROBATION DE LA
DECISION MODIFICATIVE N°1
DU BUDGET EAU POTABLE
2025**

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du huit septembre de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....42**

Présents : 26
Pouvoirs : 02
Excusés : 14
Absents : 00

VOTES

Pour : 28
Contre : 00
Abstention : 00

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Caroline PERRIN, Christelle JAUN, Sheila MICHEL, Christine ARES et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Pierre MERMIN, Jean-Louis TEMIL, Frédéric FAVRAT, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Daniel NAVARRO Daniel, Claude SERVOZ, Fatih BASTUG, Mathieu CLERC, Pascal LANCE, Didier LAYAT, Christophe FOURNIER, Jean-Michel PASQUIER, Alain BARALE, Guy BROISIN, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Madame Amélie JOURDAN a donné son pouvoir à Monsieur Claude SERVOZ, Monsieur Christophe PERY a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Vanessa HAMEL, Dominique JIMENEZ, Patricia BALLARA, Véronique GUERIN et Murielle VALERO et Messieurs Jean-Paul MALLINJOURD, Julien MERCIER, Xavier FOLLINET, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER et Christian VALENTINI,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-11 et L2121-29 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU la délibération n°015.2025 du 03 février 2025 adoptant le budget primitif 2025 du budget principal de la Régie des eaux Faucigny Glières ;

VU la délibération n°042.2025 du 24 juin 2025 adoptant le budget supplémentaire 2025 du budget principal de la Régie des Eaux Faucigny-Glières ;

Monsieur le Président propose de modifier le budget principal de la Régie des Eaux Faucigny-Glières par des ouvertures de crédits comme suit (voir tableau suivant) :

Imputation	Section Fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Chapitre 11 : Achat d'eau :	+25 000€			
Chapitres 67 : Titres annulés sur exercices antérieurs : 673	+12 000€			
Chapitre 701 : Ventes d'eau aux abonnés : 70111		+12 000€		
Virement de section à section	-25 000€			
				-25 000€
Chapitre 21 : Travaux de réseaux : 21531			-25 000€	
Total	+12 000€	+12 000€	-25 000€	-25 000€

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE (à l'unanimité)** la décision modificative 01.2025 du budget principal de la Régie Eaux Faucigny-Glières.

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI




OBJET : N°060.2025

**APPROBATION DE LA
DECISION MODIFICATIVE N°1
DU BUDGET EAUX USEES 2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....42**

Présents :	26
Pouvoirs :	02
Excusés :	14
Absents :	00

VOTES

Pour :	28
Contre :	00
Abstention :	00

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du huit septembre de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Caroline PERRIN, Christelle JAUN, Sheila MICHEL, Christine ARES et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Pierre MERMIN, Jean-Louis TEMIL, Frédéric FAVRAT, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Daniel NAVARRO Daniel, Claude SERVOZ, Fatih BASTUG, Mathieu CLERC, Pascal LANCE, Didier LAYAT, Christophe FOURNIER, Jean-Michel PASQUIER, Alain BARALE, Guy BROISIN, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Madame Amélie JOURDAN a donné son pouvoir à Monsieur Claude SERVOZ, Monsieur Christophe PERY a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Vanessa HAMEL, Dominique JIMENEZ, Patricia BALLARA, Véronique GUERIN et Murielle VALERO et Messieurs Jean-Paul MALLINJOURD, Julien MERCIER, Xavier FOLLINET, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER et Christian VALENTINI,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-11 et L2121-29 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU la délibération n°016.2025 du 03 février 2025 adoptant le budget primitif 2025 du budget annexe de la Régie des eaux Faucigny Glières ;

VU la délibération n°043.2025 du 24 juin 2025 adoptant le budget supplémentaire 2025 du budget annexe de la Régie des Eaux Faucigny-Glières ;

Monsieur le Président propose de modifier le budget annexe de la Régie des Eaux Faucigny-Glières par des ouvertures de crédits comme suit (voir tableau suivant) :

Imputation	Section Fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Chapitres 67 : Titres annulés sur exercices antérieurs : 673	+25 500€			
Chapitre 11 : Sous-traitance : 611	+3 500€			
Chapitre 70 : Ventes d'eau aux abonnés : 70111		+25 500€		
Chapitre 70 : Travaux : 704		+3 500€		
Total	+29 000€	+29 000€	0€	0€

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE (à l'unanimité)** la décision modificative 01.2025 du budget annexe de la Régie Eaux Faucigny-Glières.

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI

Régie des eaux
Faucigny-Glières